

sur la Poësie & sur la Peinture. 41
teurs qui prononcent, & les instrumens
qui les accompagnent. *Atqui corporis mo-
tui sua quadam tempora, & ad signa pedum
non minus saltationi quàm modulationibus
adhibet ratio musica numeros.*

Nous voyons d'un autre côté deux
passages de celui des ouvrages de Lu-
cien (a) que nous appellons en François
le *Traité de la Danse*, (b) & qui est l'élo-
ge de l'art des Pantomimes, qu'il y avoit
auprès de l'Acteur qui représentoit, un
homme chauffé avec des souliers de fer,
& qui frappoit du pied sur le théâtre.
Toutes les convenances portent donc à
croire que c'étoit cet homme-là qui bat-
toit avec le pied une mesure dont le bruit
devoit se faire entendre de tous ceux qui
devoient la suivre.

SECTION III.

De la Musique organique ou instrumentale.

IL seroit inutile de traiter ici de la
structure des instrumens à vent ou à
corde dont les anciens se servoient. La

(a) *In Orchest.*

(b) *Voyez le discours sur le Rith. de M. Burette.*

matiere a été comme épuisée, soit par Bartholin le fils dans son *Traité des Instrumens à vent de l'antiquité*, soit par d'autres Sçavans. Je crois même à propos de remettre ce que j'ai à dire concernant l'usage que les anciens faisoient de leurs instrumens pour soutenir par un accompagnement les Acteurs qui déclamoient, à l'endroit de cet ouvrage où je traiterai de l'exécution de la déclamation composée & écrite en notes. En effet, comme une des preuves les plus convaincantes que je doive apporter pour faire voir que les anciens composoient & qu'ils écrivoient en notes la simple déclamation théâtrale, est de montrer que cette déclamation étoit soutenue d'un accompagnement : Je serois obligé, lorsque je viendrai à traiter de l'exécution de cette déclamation, à faire relire les mêmes passages, & à répéter les mêmes réflexions dont je me serois déjà servi, si je parlois ici de l'accompagnement. Je me bornerai donc à dire quelque chose des compositions musicales des anciens, qui n'étoient point faites sur des paroles, & qui ne devoient être exécutées que par des instrumens.

Les anciens avoient la même idée que

sur la Poésie & sur la Peinture. 43

nous sur la perfection de la musique, & sur l'usage qu'il étoit possible d'en faire. Aristides Quintilianus, en parlant de plusieurs divisions que les anciens faisoient de la musique considérée sous différens égards, dit que le chant, que la musique, par rapport à l'esprit dans lequel elle a été composée, & à l'effet qu'on a voulu lui faire produire, se peut partager en musique qui nous porte à l'affliction; en musique qui nous rend gais, & nous anime; & en musique qui nous calme en apaisant nos agitations. Nous rapportons ci-dessous le passage d'Aristides.

Nous avons observé déjà dans le premier volume de cet ouvrage que les symphonies étoient susceptibles, ainsi que le sont les chants musicaux composés sur des paroles, d'un caractère particulier qui rendent ces symphonies capables de nous affecter diversement, en nous inspirant tantôt de la gayeté, tantôt de la tristesse, tantôt une ardeur martiale, & tantôt des sentimens de dévotion: Le son des instrumens, écrit Quintilien, l'Auteur le plus capable de rendre compte du goût de l'antiquité, nous affecte, & bien qu'il ne nous fasse pas entendre aucun mot, il ne laisse

» point de nous inspirer divers senti-
 » mens. » *Cum organis quibus sermo ex-*
primi non potest, affici animos in diversum
habitus sentiamus. (a)

» C'est en vertu des loix de la natu-
 » re, dit dans un autre endroit l'Auteur
 » que nous venons de citer, que les tons
 » & la mesure font tant d'effet sur nous.
 » Si cela n'étoit point, pourquoi les
 » chants des symphonies qui ne nous
 » font point entendre aucune parole,
 » pourroient-ils nous émouvoir à leur
 » gré, ainsi qu'ils le sçavent faire? Di-
 » ra-t'on que c'est par un pur effet du
 » hazard, que dans les fêtes, certaines
 » symphonies échauffent l'imagination,
 » en mettant les esprits en mouvement,
 » & que d'autres symphonies les appai-
 » sent & les calment? N'est-il pas évi-
 » dent que ces symphonies ne produi-
 » sent des effets si différens, que parce
 » qu'elles sont d'un caractère opposé.
 » Les unes ont été composées pour être
 » propres à produire un certain effet, &
 » les autres pour être propres à produire
 » un effet contraire. A la guerre, lors-
 » qu'il faut faire marcher les troupes en
 » avant, les instrumens ne jouent pas
 » un air du même caractère que celui

(a) *Inst. lib. prim. cap. 12.*

qu'ils jouient, lorsqu'il faut qu'elles se retirent. L'air que sonnent nos instrumens militaires, quand il faut demander quartier, ne ressemble point à ce lui qu'ils sonnent, quand il faut aller à la charge. » (a) *Natura ducimur ad modos, neque aliter enim eveniret ut illi quoque organorum soni quamquam verba non exprimunt, in alios atque alios ducerent motus auditorem. In certaminibus sacris, non eadem ratione concitant animos & remittunt, nec eosdem modos adhibent cum bellicum est canendum, aut posito genu supplicandum, nec idem signorum concentus est procedente ad pralium exercitu, idem receptui canente.* Comme les anciens n'avoient point d'armes à feu dont le bruit empêchât les soldats d'entendre durant l'action, le son des instrumens militaires dont on se servoit à la fois pour leur faire connoître le commandement, & pour les encourager, les anciens faisoient sur cette partie de l'art de la guerre, une attention & des recherches qu'il seroit inutile de faire aujourd'hui. Le fracas du canon & de la mousqueterie, empêche souvent qu'on entende même les signaux que donnent plusieurs tambours, ou plusieurs trompettes qui battent, ou qui son-

(a) *Inst. lib. nono, cap. 4.*

nent ensemble. Les Romains surtout se piquoient d'exceller dans les airs militaires.

Quintilien, après avoir dit que de grands Généraux n'avoient pas dédaigné de jouer eux-mêmes des instrumens militaires, & qu'on faisoit un grand usage de la musique dans les armées Lacédémoniennes, ajoute : » Les trompettes » & les cors qui sont dans nos Légions » servent-ils à autre chose ? N'est-il pas » même permis de croire que c'est au tant » lent de faire usage des instrumens de » guerre, lequel nous possédons supérieurement aux autres nations, qu'est » dûë en partie la réputation de la milice » Romaine.. » *Duces maximos & fidibus & tibiis cecinisse traditum, & exercitus Lacedemoniorum Musicis accensos modis ? Quid autem aliud in nostris Legionibus cornua ac tubæ faciunt, quorum concentus quanto est vehementior, tanto Romana in bellis gloria ceteris præstat.* (a)

Tite-Live raconte un fait très-propre à confirmer ce que dit Quintilien. Annibal ayant surpris la ville de Tarente sur les Romains, il usa d'un stratagème pour empêcher la garnison de se jeter dans la forteresse de la place, & pour la faire prisonnière de guerre. Comme il avoit dé-

(a) *Inst. lib. prim. cap. 12.*

couvert que le quartier d'assemblée des Romains, en cas d'alarme imprévûe, étoit le théâtre de la ville, il y fit sonner le même air que les Romains faisoient sonner pour s'assembler : mais les Soldats de la garnison reconnurent bientôt à la mauvaise maniere avec laquelle la trompette étoit embouchée, que ce n'étoit pas un Romain qui en sonnoit, & se doutant bien de la ruse de l'ennemi, ils se refugierent dans la forteresse, au lieu de se rendre sur la place d'armes.

Longin parle de la musique organique, (a) comme nous pouvons parler de notre musique instrumentale. Il dit que les symphonies touchent, quoiqu'elles ne soient que de simples imitations d'un bruit inarticulé, & s'il faut parler ainsi, des sons qui n'ont qu'une demi-vie, que la moitié de leur être. Cet Auteur entendoit par *sons parfaits*, auxquels il oppose les sons des symphonies qui n'ont qu'un être imparfait, les sons des récits en musique, où le son naturel étant adapté à des mots, se trouve joint avec un son articulé. Voici ce qu'ajoute Longin au passage que nous venons de rapporter. *Et de vrai ne voyons-nous pas que le son des instrumens à vent, remue l'a-*

(a) *Traité du Sublime, chap. 32.*

me de ceux qui les entendent, qu'il les transporte hors d'eux-mêmes, & qu'il les fait entrer quelquefois en une espèce de fureur? Ne voyons-nous pas qu'il les contraint de conformer les mouvemens de leur corps au mouvement de la mesure, & qu'il leur arrache souvent des démonstrations involontaires? La musique instrumentale agit donc sensiblement sur nous, puisque nous lui voyons faire l'effet que le Compositeur a voulu qu'elle produisît. Quoique les sons de cette musique qui ne sont point articulés, ne nous fassent pas entendre des mots qui réveillent en nous des idées précises, néanmoins ses sons, ses accords, son rythme excitent en nous plusieurs sentimens différens. Ces imitations inarticulées nous remuent autant que les phrases d'un Orateur nous remueroient.

Je vais encore rapporter un endroit de Macrobe qui pourroit paroître inutile, parce qu'il ne dit que la même chose que les passages de Quintilien & de Longin qu'on vient de lire; mais il m'a semblé propre à fermer la bouche à ceux qui voudroient douter que les anciens songeassent à tirer de la musique toutes les expressions que nous voulons en tirer, & qu'ils eussent communément de cet art la même idée qu'en avoit Lulli & la

Lande

3

sur la Poësie & sur la Peinture. 49

Lande. Puisqu'on ne sçauroit produire les symphonies des anciens, perduës par l'injure des tems, nous ne sçaurions juger du mérite de ces symphonies, que sur le rapport de ceux qui les entendoient tous les jours, qui voyoient l'effet qu'elles produisoient, & qui sçavoient encore dans quel esprit elles avoient été composées.

« Le pouvoir que le chant a sur nous est si grand, c'est Macrobe qui parle, qu'on fait jouïr aux instrumens militaires un air propre à réchauffer le courage, lorsqu'il faut aller à la charge, au lieu qu'on leur fait jouïr un air d'un caractère opposé, lorsqu'il faut faire une retraite. Les symphonies nous agissent, elles nous rendent gais ou inquiets, & même elles nous font dormir. Elles nous calment, elles nous soulagent même dans les maladies du corps. » (a) *Ita denique omnis habitus anima cantibus gubernatur, ut & ad bellum progressui, & item receptui canatur cantu, & excitante, & rursus sedante virtutem. Dat somnos adimitque, necnon curas immittit & retrahit, iram suggerit, clementiam suadet. Corporum quoque morbis medetur.*

(a) *In somn. Scipion. lib. 2. cap. 2.*

Comme il arrive quelquefois que les maladies du corps sont causées par les agitations de l'esprit, il n'est pas surprenant que la musique, en soulageant les maux de l'esprit, ait soulagé, & même qu'elle ait guéri en certaines circonstances les maladies du corps. Que la musique diminue, qu'elle dissipe nos chagrins & notre mauvaise humeur : chacun en est convaincu par sa propre expérience. Je sçai bien que les circonstances où la musique peut agir avec efficacité sur les maladies, sont rares, & qu'il feroit ridicule d'ordonner des airs & des chansons, comme on ordonne les purgations & la saignée. Aussi les Auteurs anciens qui parlent des guérisons opérées par la vertu de la musique, en parlent-ils comme des cures extraordinaires.

Enfin comme il est quelquefois arrivé de nos jours des miracles de cette espèce, les anciens sont pleinement à couvert du soupçon d'avoir cru, concernant les guérisons dont il s'agit, ce qui n'étoit pas, ou de nous avoir débité des fables comme des histoires véritables. Pour le dire en passant, ce point-là n'est pas le seul sur lequel notre propre expérience les ait défendus contre l'accusation d'im-

posture ou de crédulité. Pline l'historien n'a-t'il pas été justifié contre plusieurs accusations de cette nature que les Critiques du seizième siècle avoient intentées contre lui ? Pour revenir à la guérison de quelques maladies par la musique ; les Mémoires de l'Académie des Sciences qui ne sont point écrits pas des personnes qui croient légèrement, font mention sur l'année mil sept cens deux & sur l'année mil sept cens sept, de guérisons opérées récemment par la vertu de la musique.

On trouve dans Athenée, dans Martianus Capella, & dans plusieurs autres Ecrivains anciens, des récits surprenans de tous les effets prodigieux que produisoit la musique des Grecs & celle des Romains. Quelques modernes, comme Monsieur Meibomius & Monsieur Bartholin le fils, ont même ramassé ces faits dans leurs ouvrages. On peut donc lire à ce sujet le Recueil de plusieurs Auteurs anciens qui ont écrit sur la musique, publié & commenté par le premier, & le livre de *Tibis veterum*, écrit par Gaspard Bartholin. Si Monsieur le Fevre de Saumur avoit pû voir ce dernier livre avant que de faire imprimer son Commentaire sur Térence, peut-être

n'y auroit-il pas inféré les beaux vers Latins qu'il avoit faits contre la Flute antique, & contre ceux qui veulent entreprendre d'en expliquer la structure & l'usage.

Il est bon de se ressouvenir, en lisant les ouvrages dont je viens de faire mention, que c'étoit sur des Grecs ou sur leurs voisins que la musique produisoit des effets si merveilleux. On sçait que les organes de l'ouïe ont plus de sensibilité dans ces pays-là, que dans les contrées où le froid & l'humidité regnent huit mois de l'année. Comme la sensibilité du cœur est égale ordinairement à celle de l'oreille, les habitans des pays situez sur la mer Egée & sur la mer Adriatique sont aussi naturellement plus disposez à se passionner que nous. Il n'y a pas si loin de l'Isle de France en Italie. Cependant un François remarque d'abord, quand il est en Italie, qu'on y applaudit aux beaux endroits des Opéra, avec des transports qui paroïtroient dans son pays les faillies d'une troupe d'insensez.

Au contraire nous avons du côté du Nord des voisins qui sont naturellement moins sensibles que nous au plaisir d'entendre de la musique. A en juger par les instrumens qu'ils aiment davantage, &

sur la Poësie & sur la Peinture. 33

qui nous sont presque insupportables , soit à cause du trop grand bruit qu'ils font , soit à cause de leur peu de justesse & leur peu d'étendue , il faut que ces voisins aient déjà l'oreille plus dure que nous. Trouverions nous , communément parlant , un concert exécuté par des Trompettes placez dans le lieu même où nous mangerions , un bruit fort agréable ? Aimerions-nous dans un cabinet un Clavecin dont les touches , au lieu de faire raisonner des cordes de fil-d'archal , feroit sonner des clochettes ? Je dis *communément* , parce qu'étant situées entre l'Italie & les pays dont je viens de parler , il est naturel que nous ayons des compatriotes qui tiennent les uns des Italiens , & les autres des peuples qui sont à notre Septentrion.

